

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 00607 Numéro SIREN : 954 506 077 Nom ou dénomination : RENAULT TRUCKS
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/025186



RENAULT TRUCKS

Sigle : RT

SAS au capital de 50.000.000 €

Siège social : 99 route de Lyon
Greffes du Tribunal de Commerce de Lyon : dépôt n° 25186 en date du 08/07/2019
69800 Saint-Priest
954 506 077 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018



Le Directeur Financier
M. Rodolphe ALINS



Le 30 avril 2019,
Le Président,
M. Bruno BLIN

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2018

BILAN

Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2018		2017	
ACTIF		Brut	Amort. & Déprec.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	191,1	(179,1)	12,0	19,1
Terrains		71,7	(23,1)	48,6	50,4
Constructions		477,0	(351,9)	125,1	129,4
Installations techniques, mat. et outillages industriels		1 249,5	(1 070,2)	179,4	215,9
Autres immobilisations corporelles		35,1	(30,9)	4,2	3,5
Immobilisations en cours		36,7	0,0	36,7	24,4
Avances et acomptes		0,2	0,0	0,2	0,5
Immobilisations corporelles	3.2	1 870,2	(1 476,1)	394,1	424,0
Titres de participation	3.3	186,9	(3,6)	183,3	183,7
Créances rattachées à des participations	3.5	1,2	0,0	1,2	1,2
Autres titres immobilisés		0,2	0,0	0,2	0,2
Prêts	3.5	35,5	0,0	35,5	35,8
Autres immobilisations financières	3.5	0,5	0,0	0,5	1,0
Immobilisations financières	3.3	224,3	(3,6)	220,7	222,0
ACTIF IMMOBILISE		2 285,6	(1 658,7)	626,8	665,0
Matières premières, approvisionnements		101,2	(1,8)	99,5	84,6
En-cours de production de biens et services		51,9	0,0	51,9	43,4
Produits intermédiaires et finis		283,8	(14,6)	269,1	169,4
Marchandises		46,2	(7,2)	39,1	35,4
Stocks et en-cours	3.4	483,1	(23,5)	459,6	332,9
Avances et acomptes versés sur commandes	3.5	10,4	0,0	10,4	13,9
Créances clients et comptes rattachés	3.5	565,7	(5,7)	559,9	447,3
Autres créances	3.5 et 3.6	741,0	(0,9)	740,0	610,3
Créances	3.5	1 306,7	(6,7)	1 300,0	1 057,6
Disponibilités	3.13	2,7	0,0	2,7	8,7
Charges constatées d'avance	3.5	0,8	0,0	0,8	0,8
ACTIF CIRCULANT		1 803,8	(30,2)	1 773,6	1 413,9
Ecart de conversion actif		3,4	0,0	3,4	14,5
TOTAL DEL'ACTIF		4 092,8	(1 688,9)	2 403,9	2 093,5

140

20

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2018

BILAN

Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2018	2017
PASSIF		Net	Net
Capital		50,0	50,0
Prime d'émission		87,2	87,2
Ecart de réévaluation		164,7	164,7
Réserves légales		5,0	5,0
Autres réserves		0,2	0,0
Report à nouveau		0,5	0,0
Résultat de l'exercice		75,9	75,3
Subventions d'investissement		3,5	4,3
Provisions réglementées		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES	3.7	386,6	386,5
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	3.8	138,9	153,1
Autres provisions	3.9	386,5	227,9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		525,4	381,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0,6	0,4
Emprunts et dettes financières divers		2,3	5,8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		20,3	16,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 064,4	936,2
Dettes fiscales et sociales		160,8	146,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		17,2	9,7
Autres dettes		104,2	100,8
Produits constatés d'avance		119,1	95,3
DETTES	3.10 et 3.11	1 488,8	1 310,6
Ecart de conversion passif		3,0	15,3
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		2 403,9	2 093,5

1/1

RT

COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2018	2017
Production vendue - biens		4 348,6	3 971,6
Production vendue - services		506,5	384,8
Chiffre d'affaires net	4.1	4 855,1	4 356,5
Production stockée		105,7	46,3
Production immobilisée		(0,0)	(0,0)
Subventions d'exploitation		1,0	1,2
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	4.2	177,5	181,6
Transferts de charges	4.2	0,8	21,2
Autres produits		15,4	20,2
Produits d'exploitation		5 155,6	4 627,0
Achats de matières premières et autres approvisionnements		3 086,9	2 743,9
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		(14,8)	3,3
Autres achats et charges externes	4.4	1 023,7	957,0
Impôts, taxes et versements assimilés		60,4	58,0
Salaires et traitements		356,0	367,6
Charges sociales	4.5	153,8	148,0
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	3.1 et 3.2	81,0	98,5
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4.2	20,0	19,9
Dotations aux provisions	4.2	293,1	160,6
Autres charges		16,3	23,6
Charges d'exploitation		5 076,3	4 580,3
RESULTAT D'EXPLOITATION		79,2	46,7
Produits financiers de participations		12,1	3,1
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1,3	0,6
Autres intérêts et produits assimilés		0,1	(0,1)
Reprises sur provisions et transferts de charges		0,1	1,3
Différences positives de change		1,4	1,4
Produits financiers		14,9	6,2
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		0,0	0,1
Intérêts et charges assimilées		2,1	1,7
Différences négatives de change		2,2	0,7
Charges financières		4,3	2,5
RESULTAT FINANCIER	4.6	10,6	3,8
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		89,8	50,4

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT (suite)
Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,5	7,3
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8,6	540,4
Reprises sur provisions	3.8 et 3.9	4,9	29,6
Transferts de charges		(0,0)	0,0
Produits exceptionnels		14,0	577,3
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3,9	21,3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5,2	519,2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3.9	7,9	9,8
Charges exceptionnelles		17,0	550,3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.8	(3,0)	27,0
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS		(13,4)	(6,5)
IMPOT SUR LES BENEFICES	4.9	2,5	4,4
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		75,9	75,3

RA

RA

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société est contrôlée par le Groupe Volvo depuis le 2 janvier 2001. Elle a pour activité la conception, la fabrication et la commercialisation de véhicules industriels et utilitaires et de pièces de rechange. La commercialisation est effectuée principalement par le biais de sociétés liées ou de distributeurs privés en France et à l'Etranger.

Il est rappelé que suite à la réorganisation totale du Groupe Volvo initiée depuis 2012 et en vue d'aligner le modèle fiscal avec le schéma opérationnel mis en place dans le Groupe, le statut en matière de prix de transfert de la société Renault Trucks SAS a évolué. A compter du 1^{er} janvier 2014, la Société ne supporte plus les coûts et les risques associés aux fonctions exercées (la baisse d'activité par exemple) et se voit garantir par Volvo Lastvagnar AB un revenu de pleine concurrence pour les activités exercées (fonction recherche et développement, fonction industrielle et fonction commerciale principalement). L'ajustement payé à ce titre pour l'exercice 2018, comptabilisé en autres achats et charges externes (note 4.4) s'élève à M€ 41,7 (M€ 51,7 au 31 décembre 2017).

En 2013, la Société a reçu une indemnisation de M€ 257 en compensation de sa conversion dans le cadre du changement de modèle prix de transfert et en rémunération du transfert des fonctions, des risques et du contrôle des incorporels à la société Volvo Lastvagnar AB. Une clause de rendez-vous est incluse dans l'accord, qui prévoit un ajustement de l'indemnisation en cas de dépassement de certains seuils. Si cet ajustement, basé sur les comptes sociaux des exercices 2014 à 2018, devait avoir lieu, il impacterait les comptes de l'exercice 2019.

Au cours de l'exercice 2018, les faits majeurs ont été :

- la constitution d'une provision visant à garantir la campagne relative au risque de remplacement d'un composant du système de dépollution des moteurs utilisé sur certains marchés, qui se dégrade de manière prématurée. Cette provision est d'un montant de M€ 122,6 et est compensée par un ajustement de prix de transfert vis-à-vis de la société Volvo Lastvagnar AB,
- l'extension à l'exercice 2017 du contrôle fiscal en cours depuis l'exercice 2015 et relatif initialement aux exercices 2009 à 2014, qui avait déjà été étendu une première fois aux exercices 2015 et 2016 (note 4.9),
- au 31 décembre 2018 le coût des avantages accordés au personnel, lié au régime à prestations définies, est toujours déterminé à méthode constante sur la base des unités de crédit projetées, mais contrairement aux exercices précédents où la provision était calculée selon l'option de calcul des « droits acquis », l'option de calcul du « prorata » a été appliquée pour être en ligne avec les pratiques du Groupe. Les impacts comptables sont décrits dans le paragraphe 2.8

Les états financiers de la Société sont à apprécier dans le cadre de son appartenance au Groupe Volvo.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France. Les principaux principes comptables sont :

- le principe de prudence : la comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur les périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise,
- le principe de continuité d'exploitation : l'entreprise est présumée poursuivre ses activités,
- le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre : les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe et signalées dans le rapport des commissaires aux comptes,
- le principe de spécialisation des exercices : le résultat correspond à la différence des produits acquis au cours de l'exercice et des charges supportées lors de ce même exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits et charges acquis au cours des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable.

Les comptes annuels sont établis sur la base des coûts historiques, à l'exception des immobilisations corporelles et financières acquises jusqu'au 31 décembre 1986 qui figurent à l'actif pour leur valeur réévaluée.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (principalement des logiciels et des droits commerciaux) figurent au bilan pour leur valeur historique et sont amorties sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, généralement comprises entre 3 et 10 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; toutefois les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1986 ont été réévaluées à cette date.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition. Au 31 décembre 2012, la Société a renoncé à l'option fiscale permettant de constater le supplément d'amortissement en amortissements dérogatoires.

BM

RQ

Les durées d'amortissement sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation, et sont les suivantes :

- Constructions	25 à 30 ans
- Aménagements et installations	12 à 20 ans
- Matériels	10 à 20 ans
- Outillages et machines spécifiques	3 à 8 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Un amortissement accéléré est constitué, le cas échéant, lorsque les plans de production prévoient une durée de vie plus courte que celles décrites ci-dessus.

De plus, une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la rentabilité future estimée des installations ne permet pas de couvrir leur valeur nette comptable.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constituées si nécessaire, de manière à ramener la valeur comptable nette des titres de participation à leur valeur d'utilité. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution, le cas échéant. De plus, des provisions pour risques sont constituées, si nécessaire, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les prêts en devises sont comptabilisés au cours de couverture, le cas échéant.

2.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur nette de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

2.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6. Conversion des créances et dettes en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. La différence résultant de la conversion des créances et des dettes en devises au taux de clôture est portée en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

13

12

2.7. Mesures de restructuration

Le coût des mesures de restructuration est comptabilisé dès lors qu'elles font l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les effets d'actualisation éventuels sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

2.8. Engagements de retraite et assimilés

Une provision est comptabilisée au passif du bilan. Les avantages au personnel à prestations définies étant des passifs postérieurs à l'emploi, la provision constituée correspond au financement dans le temps de la dette de l'employeur à l'égard de ses salariés. Conformément aux options ouvertes par la recommandation ANC 2013-02, la méthode des écarts actuariels adoptée, à savoir la méthode du Corridor, est toujours d'actualité. Les effets de changements d'hypothèses et de variations d'effectifs hors événements exceptionnels constituent des écarts actuariels qui sont comptabilisés en partie en produits ou en charges sur les exercices ultérieurs lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime à la fin de l'exercice en cours excèdent 10% du maximum entre la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et celle des actifs de couverture si le régime est financé. La partie des écarts actuariels qui sera comptabilisée dans les résultats des années suivantes est égale à la portion excédant mentionnée plus haut divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Au 31 décembre 2018 le coût des avantages accordés au personnel, lié au régime à prestations définies, est toujours déterminé sur la base des unités de crédit projetées, mais contrairement aux exercices précédents où la provision était déterminée selon l'option de calcul des « droits acquis », l'option de calcul du « prorata » a été appliquée. Selon ce mode de calcul, les droits à prestations définies sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Cette modification constitue un changement d'estimation qui diminue le montant total de l'engagement de M€ 252,2 en 2017 à M€ 200,2 en 2018 sans remettre en cause le montant de l'indemnité à verser au moment du départ à la retraite. Nous considérons qu'une partie de cette baisse est liée au rattrapage du passé et a été reflétée dans le résultat de l'exercice à raison de M€ 21,6 comptabilisés dans la ligne « reprises sur amortissements, provisions et dépréciations » avec une réduction de la provision à due concurrence, alors que l'autre partie vient en diminution du stock total d'écarts actuariels hors bilan qui s'élève à M€ 57,3 au 31 décembre 2018 (M€ 95,6 au 31 décembre 2017).

Les provisions comptabilisées ont tenu compte de l'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2008 qui prévoyait que la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur ne serait plus possible entre 60 et 65 ans à compter du 1er janvier 2010, et que toute mise à la retraite, quelque que soit l'âge de départ, serait taxée à 25% en 2008 et à 50% à partir de 2009. Les effets de cette Loi ont été enregistrés en "coût des services passés", et pris en charge selon un mode linéaire sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

De même, en 2010 et 2012, l'impact de la réforme des retraites est enregistré en « coût des services passés » avec étalement selon un mode linéaire basé sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

AD

RA

2.9. Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

2.10. Garantie

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie des véhicules et pièces vendus, sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits vendus sont déterminées à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

La Société propose des garanties supplémentaires aux garanties contractuelles (12-24 mois) pouvant aller jusqu'à 5 ans. Les garanties supplémentaires assimilées à des garanties contractuelles sont enregistrées en provisions. Les autres garanties qui font l'objet de contrats spécifiques payants sont comptabilisées en produits constatés d'avance, repris en proportion des coûts d'appels en garantie supportés sur ces contrats.

A compter du 1er janvier 2014, ces nouvelles garanties supplémentaires sont intégralement comptabilisées en produits constatés d'avance et concernent principalement le marché français (les garanties pour les autres marchés, hors France, étant directement comptabilisées dans les états financiers des sociétés du Groupe Volvo commercialisant ce service).

Ces garanties supplémentaires ont vocation à disparaître au profit de contrats d'entretien.

Par ailleurs, la Société traite certains incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, par le biais de campagnes de rappel. Une campagne de rappel a un caractère préventif, curatif ou sécuritaire couvrant une période de production très précise. Les provisions pour campagne de rappel sont estimées en fonction de leur solution technique préconisée et sont comptabilisées dès que la décision d'engager la campagne est prise. Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés lorsque leur récupération est jugée quasi certaine. Ils figurent dans les autres créances.

Il est rappelé qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, chaque constructeur du Groupe Volvo doit couvrir la garantie du véhicule complet de sa marque ou licence (y compris les composants fabriqués par d'autres sociétés du Groupe). Ainsi, la Société ne supporte plus les coûts de garantie afférents à des composants qu'elle fabrique et qui sont montés sur des camions d'une autre marque du Groupe Volvo.

2.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provision spéciale de réévaluation).

93

BA

2.12. Chiffre d'affaires

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété a été transféré au client.

Dans le cadre de ventes de véhicules neufs assorties d'une clause de rachat, une provision pour engagement de reprise est constituée visant à couvrir la différence entre la valeur de l'engagement de reprise majorée des coûts de réparation nécessaires à la revente d'une part, et la valeur de revente estimée qui tient compte des effets des durées de stockage prévisionnel ainsi que des modes de distribution d'autre part.

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs aux opérations annexes à la vente (formation, coûts de préparation des véhicules, garanties spécifiques, fournitures...) sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour opérations annexes à la vente relatives aux produits vendus sont déterminées le plus souvent à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

Les contrats de maintenance sont comptabilisés conformément à la méthode à l'avancement. Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de manière fiable, le montant inscrit en chiffre d'affaires est limité à celui des charges ayant concourues à l'exécution du contrat.

En complément de la garantie contractuelle, des contrats de service de réparation et de maintenance sont proposés aux clients. Le chiffre d'affaires, correspondant à la facturation de ces services, est différé et reconnu au fur et à mesure des dépenses engagées. Par exception, une partie du chiffre d'affaires correspondant aux frais de gestion est reconnue lors de la facturation du service.

En cours de vie, si l'analyse des marges révèle que le contrat est déficitaire, une provision pour risque est constituée pour couvrir les dépenses excédant les revenus différés.

2.13. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées en matière de recherche et d'industrialisation.

2.14. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		<i>en millions d'euros</i>		
Valeurs brutes				
	31/12/2017	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2018
Licences, logiciels, concessions et droits similaires	108,6	0,1	0,9	107,8
Autres immobilisations incorporelles	0,7	0,0	0,0	0,7
Frais de développement immobilisés	82,6	0,0	0,0	82,6
Immobilisations incorporelles en cours	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	191,9	0,1	0,9	191,1
Amortissements & Dépréciations				
	31/12/2017	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2018
Licences, logiciels, concessions et droits similaires	95,6	2,8	0,9	97,5
Autres immobilisations incorporelles	0,7		0,0	0,7
Frais de développement immobilisés	76,5	4,3	0,0	80,8
Total	172,8	7,1	0,9	179,0
Valeurs nettes	19,1			12,1

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à M€ 0,1 (M€ 0,1 au 31 décembre 2017).

La dotation aux amortissements s'élève à M€ 7,1 (M€ 20,0 au 31 décembre 2017).

Le poste Licences, logiciels, concessions et droits similaires comprend une dépréciation d'un montant total de M€ 22,7, qui a été constituée lors des exercices précédents. Cette dépréciation est relative à la décision d'arrêt par Nissan, en 2016, de la production de certains modèles de véhicules dont la commercialisation était en partie assurée par la Société.

MZ

20

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	<i>en millions d'euros</i>		Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	<i>en millions d'euros</i>	
	31/12/2017	dont écart rééval. libre			31/12/2018	dont écart rééval. libre
Terrains	72,5	22,5	2,7	3,5	71,7	21,4
Constructions	472,3	72,0	11,1	6,4	477,0	71,0
Installations tech, mat & outil.	1 240,5	5,4	20,6	11,5	1 249,5	5,4
Autres immos corporelles	35,1	0,3	2,3	2,3	35,1	0,2
Immos en cours	24,4		31,8	19,5	36,7	
Avances et acomptes	0,5		0,0	0,3	0,2	
Total	1 845,3	100,2	68,5	43,5	1 870,2	98,0

Amortissements & Dépréciations	31/12/2017	<i>en millions d'euros</i>		31/12/2018
		Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	
Terrains	22,1	1,0	0,0	23,1
Constructions	342,9	14,6	5,7	351,9
Installations tech, mat & outil.	1 024,6	56,6	11,0	1 070,2
Autres immos corporelles	31,6	1,6	2,3	30,9
Total	1 421,2	73,8	19,0	1 476,1

Valeurs nettes	424,0	394,1
-----------------------	--------------	--------------

Il y a eu, sur l'année 2018, un transfert des postes d'immobilisations en-cours et d'avances et acomptes vers les postes d'immobilisations « définitives » pour un montant de M€ 19,9. Ainsi, les acquisitions de l'exercice s'élèvent à M€ 16,9 (M€ 11,5 au 31 décembre 2017) et sont principalement liées au renouvellement d'installations techniques et d'achats d'outillages dans les usines. La dotation aux amortissements s'élève à M€ 73,8 (M€ 78,5 au 31 décembre 2017).

Par ailleurs, la Société a cédé des immobilisations d'une valeur brute totale de M€ 5,0 (M€ 0,3 au 31 décembre 2017).

La Société a mis hors service des immobilisations d'une valeur brute totale de M€ 18,7 (M€ 22,3 au 31 décembre 2017) ayant généré une moins-value nette de M€ 0,8 (moins-value nette de M€ 0,4 au 31 décembre 2017).

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>en millions d'euros</i>				
Valeurs brutes	31/12/2017	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2018
Participations	187,3	0,0	0,5	186,9
Créances rattachées à des participations	1,2	0,0	0,0	1,2
Autres titres immobilisés	0,2	0,0	0,0	0,2
Prêts et autres immobilisations financières	36,9	5,7	6,6	35,9
Total	225,6	5,7	7,1	224,2

Dépréciations	31/12/2017	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2018
Participations et autres titres immobilisés	3,6	0,0	0,0	3,6
Prêts et autres immobilisations financières	0,1	0,0	0,1	0,0
Total	3,7	0,0	0,1	3,6

Valeurs nettes	221,9			220,6
-----------------------	--------------	--	--	--------------

Au cours de l'exercice 2018, la Société a procédé à la liquidation de la société Renault Trucks Vostok ooo.

De ce fait, les participations ont diminué de M€ 0,5 en valeur brute.

Les principaux mouvements concernant les prêts et autres immobilisations de l'exercice sont principalement expliqués par les évolutions sur les prêts accordés à des organismes collecteurs dans le cadre du financement de la participation à l'effort construction et aux avances permanentes de garantie aux concessionnaires.

3.4. STOCKS

en millions d'euros

	2018	2017
Matières premières, approvisionnement	99,5	84,6
En-cours de production de biens et services	51,9	43,4
Produits intermédiaires et finis	269,1	169,4
Marchandises	39,1	35,4
<i>dont véhicules utilitaires</i>	16,3	12,9
<i>dont véhicules d'occasion</i>	22,7	22,5
Valeurs nettes	459,6	332,8
dont valeur brute	483,1	362,5
dont dépréciation	(23,5)	(29,7)

3.5. ECHEANCES DES CREANCES

en millions d'euros

	A moins d'un an	A plus d'un an	Total 2018
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (note 3.3)	1,2		1,2
Prêts (note 3.3)	14,5	20,9	35,5
Autres immobilisations financières (note 3.3)		0,5	0,5
Valeurs brutes	15,7	21,4	37,2
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	10,1	0,3	10,4
Créances clients et comptes rattachés	565,7		565,7
Autres créances (note 3.6)	740,9	0,2	741,0
Charges constatées d'avance	0,8		0,8
Valeurs brutes	1 317,5	0,5	1 317,9

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à M€ 565,7 (contre M€ 453,6 au 31 décembre 2017).

Les autres créances intègrent le solde du cash pooling Groupe pour un montant de M€ 594,3 (contre M€ 462,1 au 31 décembre 2017).

15/1

22/11

3.6. AUTRES CREANCES

en millions d'euros

Valeurs brutes	2018	2017
Fournisseurs débiteurs et remises à recevoir des fournisseurs	19,1	16,5
Créances sociales	1,1	1,8
Créances fiscales	44,6	33,3
Compte courant intégration fiscale	50,2	66,6
Créances diverses	0,3	6,3
Recours fournisseurs	17,0	17,6
Subvention d'investissement et d'exploitation à recevoir	1,6	1,2
Cash pool	594,3	462,1
Débiteurs divers	12,7	4,9
Total	740,9	610,3

Les créances sociales s'élèvent à M€ 1,1 (M€ 1,8 au 31 décembre 2017). La baisse s'explique principalement par la diminution des acomptes sur salaires et des avances aux bureaux étrangers.

La diminution du compte courant d'intégration fiscale, envers la société Volvo Holding France SAS, s'explique principalement :

- par le remboursement du CICE de 2014 pour un montant de M€ 6,2,
- par le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche des exercices 2014 par l'Administration pour M€ 17,7,
- par la dotation du CICE au titre de l'exercice 2018 pour un montant de M€ 9,2,
- par l'augmentation de la créance de Crédit d'Impôt Recherche pour M€ 9,9.

L'augmentation des créances fiscales s'explique principalement par la variation des soldes des comptes de TVA pour M€ 9,4.

La baisse des créances diverses s'explique principalement par :

- l'encaissement du reliquat de prix de cession à recevoir concernant la cession des titres de participation de la société Renault Trucks Maroc SA pour M€ 4,1,
- le recouvrement d'un produit à recevoir relatif à une assurance-crédit pour M€ 1,6.

L'augmentation du cash pool est en lien avec l'accroissement de l'activité commerciale de la Société.

MB

BA

3.7. CAPITAUX PROPRES

		<i>en millions d'euros</i>				
	31/12/2017	Affectation du résultat	Distribution le dividende	Distribution de réserves	Apport Autres	31/12/2018
Capital	50,0					50,0
Prime d'émission	87,2					87,2
Ecart de réévaluation	164,7					164,7
Réserves légales	5,0					5,0
Réserves réglementées	0,0					0,0
Autres réserves	0,0	(0,2)				(0,2)
Report à nouveau	0,0	0,5				0,5
Résultat de l'exercice	75,3	(0,3)	(75,0)		75,9	75,9
Subventions d'investissement	4,3				(0,8)	3,5
Provisions réglementées	0,0				0,0	0,0
Total	386,5	0,0	(75,0)	0,0	0,0	75,1
						386,6

Le capital social de la Société s'élève à M€ 50,0 et est divisé en 3.279.785 actions au 31 décembre 2018. Il est détenu en totalité par la société Volvo Holding France SAS depuis le 5 avril 2001.

L'associé unique, le 11 juin 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017, a décidé

- de distribuer le résultat de l'exercice sous forme de dividendes, pour un montant de M€ 75,0,
- d'affecter la solde en « Autres réserves » soit M€ 0,3.

3.8. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

		<i>en millions d'euros</i>				
	31/12/2017	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31/12/2018
Engagements retraite	138,8				(10,2)	128,6
Médaille du travail	14,3	1,2	5,2	0,0	0,0	10,3
Total	153,1	1,2	5,2	0,0	(10,2)	138,9
						net
dont (dotations)/reprises exploitation (note 4.2)		(1,2)	5,2	0,0	10,2	14,2
dont (dotations)/reprises exceptionnelles (note 4.8)					0,0	0,0

Les provisions constituées au titre des engagements de retraite et assimilés comprennent l'indemnité de départ à la retraite ainsi que les indemnités versées lors des remises de médailles du travail.

Au 31 décembre, 2018 la provision des engagements de retraite et assimilés a été déterminée sur la base des unités de crédit projetées selon le mode de calcul dit du « prorata » comme évoqué dans les paragraphes I et 2.8. Cette modification constitue un changement d'estimation. Elle a pour

4/3
RQ

conséquence de modifier le niveau des écarts actuariels non encore reconnus, qui s'élèvent à M€ 57,3 au 31 décembre 2018 (M€ 95,6 au 31 décembre 2017).

La part du coût des services passés non encore enregistrée en charges s'élève à M€ 13,7 au 31 décembre 2018 (M€ 17,9 au 31 décembre 2017).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite sont les suivantes :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- âge de départ à la retraite	de 62 à 64 ans*	de 62 à 64 ans*
- évolution des coûts salariaux	3,0 %	3,0 %
- actualisation financière	2,0 %	1,9 %
- table de mortalité	TH-TF 00-02	TH-TF 00-02
- taux de charges sociales si départ à l'initiative du salarié	de 39,90% à 41,66% *	de 39,90% à 41,66% *

* en fonction du statut et/ou de l'année de naissance

Le taux de rotation utilisé reflète l'expérience de l'entreprise en matière de démissions.

Les mouvements de la provision pour indemnité de départ à la retraite se décomposent comme suit :

coût des services rendus au cours de l'exercice :	M€ (7,9)
coût financier :	M€ (4,8)
montants réglés :	M€ 5,9
amortissement des écarts actuariels :	M€ (3,5)
amortissement du coût des services passés :	M€ (1,8)
reprise des charges sociales sur les engagements de retraite liées au Plan de Sauvegarde de l'Emploi 2015 et de l'amiante	M€ 0,6
reprise liée au changement d'estimation des unités de crédit projetées selon le mode de calcul dit du « prorata »	M€ 21,7

Soit une variation nette de M€ 10,2.

3.9. AUTRES PROVISIONS

en millions d'euros

	31/12/2017	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	31/12/2018
Garantie (note 2.10)	103,1	201,4	57,1	17,7	229,7
Engagements de reprise (note 2.12)	84,4	51,3	22,4	8,3	105,1
Opérations annexes sur ventes (note 2.12)	16,0	15,2	7,2	0,2	23,8
Risques clients	0,3	2,2	0,2	0,2	2,2
Autres	7,3	0,5	1,4	1,2	5,3
Risques de change (note 2.6)	0,4	0,4	0,0	0,0	0,8
Litiges (note 2.9)	14,4	7,7	1,0	2,1	19,1
Restructuration (note 2.7)	1,9	0,0	1,0	0,5	0,5
Total	227,8	278,7	90,3	30,2	386,5
					net
dont (dotations)/reprises exploitation (note 4.2)	5,6	(270,9)	87,9	27,5	(155,5)
dont (dotations)/reprises financières (note 4.6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont (dotations)/reprises exceptionnelles (note 4.8)	20,8	(7,9)	2,3	2,5	(3,0)

La provision litiges comprend une provision liée au préjudice d'anxiété relatif à l'inscription, le 25 octobre 2016 publié au JO le 1^{er} novembre 2016, du site de Vénissieux sur la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Cette provision est constituée sur la base des demandes aux Prud'hommes des salariés et anciens salariés dont la date limite de dépôt est intervenue à la fin de l'exercice. Le conseil des Prud'hommes devrait rendre sa décision dans les prochains mois de l'exercice 2019.

Une provision pour garantie campagne a été comptabilisée sur l'exercice pour M€ 122.6. Cette provision est relative au risque de remplacement d'un composant du système de dépollution des moteurs utilisé sur certains marchés qui se dégrade de manière prématurée. Cette provision fait l'objet d'une facturation de prix de transfert vis-à-vis de la société Volvo Lastvagnar AB.

3.10. DETTES

en millions d'euros

	2018	2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,6	0,4
Emprunts et dettes financières divers	2,3	5,8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20,3	16,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 064,4	936,2
Dettes fiscales et sociales	160,8	146,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17,2	9,7
Autres dettes	104,2	100,8
Produits constatés d'avance	119,1	95,3
Total	1 488,9	1 310,7

Les emprunts et dettes financières divers sont composés principalement d'avances de l'Etat pour M€ 2,2 (M€ 1,4 au 31 décembre 2017).

Les dettes fiscales et sociales se décomposent en dettes envers le personnel au titre des rémunérations et indemnités dues M€ 95,4 (M€ 84,8 au 31 décembre 2017), dettes envers les organismes sociaux M€ 55,0 (M€ 54,7 au 31 décembre 2017) et dettes fiscales M€ 10,3 (M€ 6,4 au 31 décembre 2017).

Les autres dettes sont principalement composées de rabais, remises, ristournes à accorder aux clients M€ 56,7 (M€ 52,5 au 31 décembre 2017), d'avoirs clients à établir M€ 0,9 (M€ 1,1 au 31 décembre 2017 principalement lié à des refacturations intragroupe) et de comptes clients créditeurs M€ 2,1 (M€ 1,6 au 31 décembre 2017). Par ailleurs les autres dettes comprennent des commissions dues pour M€ 27,2 (M€ 33,9 au 31 décembre 2017), et des créditeurs divers pour M€ 0,1 (M€ 0,1 au 31 décembre 2017).

Les produits constatés d'avance concernent principalement les garanties payantes pour M€ 9,9 (M€ 22,3 au 31 décembre 2017), des autres opérations commerciales pour M€ 13,4 (M€ 5,9 au 31 décembre 2017), des contrats d'entretien pour M€ 89,3 (M€ 61,3 au 31 décembre 2017) et l'ajustement de reconnaissance du chiffre d'affaires, qui tient compte de la date effective du transfert des risques sur les ventes réalisées sur la fin de l'exercice pour M€ 4,2 (M€ 2,9 au 31 décembre 2017).

13/1

3.11. ECHEANCES DETTES

en millions d'euros

	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans	Total 2018
Emprunts et dettes auprès des étab.	0,6			0,6
Emprunts et dettes financières divers	0,4	0,0	1,9	2,3
Avances et acomptes reçus	20,3			20,3
Dettes fournisseurs et comptes ratt.	1 064,4			1 064,4
Dettes fiscales & sociales	160,8			160,8
Dettes sur immobilisations	17,2			17,2
Autres dettes	104,2			104,2
Produits constatés d'avance	98,5	20,6		119,1
Total	1 466,4	20,6	1,9	1 488,9

3.12. ETAT DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du Groupe Volvo.

en millions d'euros

	2018	2017
ACTIF		
Participations	185,7	186,2
Créances rattachées à des participations	1,2	1,2
Clients et comptes rattachés	308,8	188,5
Autres créances	655,9	536,0
PASSIF		
Emprunts et dettes financières diverses	0,0	4,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162,2	109,5
Autres dettes	26,0	1,9

Le poste Autres créances est principalement composé du cash pooling Groupe qui s'élève à M€ 594,3 (M€ 462,1 au 31 décembre 2017) et de l'intégration fiscale vis-à-vis de la société mère Volvo Holding France SAS pour un montant de M€ 50,2.

L'augmentation du cash pool est en lien avec l'accroissement de l'activité commerciale de la Société.

3.13. TRESORERIE NETTE

en millions d'euros

	2018	2017
Dettes financières à court terme (note 3.11)	(0,9)	(6,2)
Disponibilités	2,7	8,7
Cash pool	594,3	462,1
Total	596,1	464,6

MB

RA

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRES D'AFFAIRES NET

Chiffres d'affaires par principale zone géographique

en millions d'euros

	2018	2017
France	1 847,4	1 729,9
Union européenne	2 453,9	2 091,5
Reste de l'Europe	167,0	132,6
Afrique	107,8	141,9
Amérique	113,7	57,4
Asie	160,3	197,9
Reste du monde	5,0	5,1
Total	4 855,1	4 356,3

L'augmentation du chiffre d'affaires, par rapport à l'exercice précédent, est en lien avec l'accroissement de l'activité commerciale.

Un ajustement de prix de transfert, vis-à-vis de la société Volvo Lastvagnar AB, a été comptabilisé en chiffre d'affaires sur l'exercice pour M€ 122,6, en compensation de la provision pour garantie de campagne liée à un composant de dépollution des moteurs utilisé sur certains marchés qui se dégrade de manière prématurée.

4.2. (DOTATIONS)/REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

en millions d'euros

	2018	2017
Reprises sur autres provisions (notes 3.9) et dépréciations	141,2	163,9
(Dotations) aux dépréciations sur actif circulant	(20,0)	(19,9)
(Dotations) aux autres provisions (note 3.9)	(270,9)	(137,4)
(Dotations) et reprises sur provisions engagements de retraites (note 3.8)	14,2	(5,5)
Total (Dotations) / Reprises sur provisions et dépréciations sur actif circulant	(135,5)	1,1
Transferts de charges d'exploitation	0,8	21,2

4.3. ETAT DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises liées représente environ 55 % du chiffre d'affaires de la Société (54% au 31 décembre 2017). Les achats réalisés avec les entreprises liées représentent environ 24% des achats de la Société (24% au 31 décembre 2017).

Toutes les transactions avec les parties liées au cours de l'exercice ont été conclues aux conditions normales de marché.

4.4. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

en millions d'euros

	2018	2017
Achats	241,2	241,7
Services extérieurs	337,2	314,7
<i>dont études et recherches</i>	79,9	74,9
Autres services extérieurs	445,3	400,6
Total	1 023,7	957,0

En 2018, les autres achats et charges externes affichent une hausse de M€ 66,7 par rapport à l'année 2017, qui s'explique principalement par :

- l'accroissement des frais de transport (en hausse de M€ 21,8),
- l'augmentation des frais de personnel extérieur (en augmentation de M€ 15,0),
- la hausse des frais de travaux et prestations sous traités non stockés (en hausse de M€ 13,2),
- l'accroissement des frais d'études et recherches (en hausse de M€ 5,1),
- l'augmentation des rémunérations intermédiaires et honoraires (en hausse de M€ 3,7). Ils sont essentiellement composés d'ajustement de prix de transfert avec les sociétés du groupe en baisse de M€ (10,0) et d'honoraires en hausse de M€ 6,9.

4.5. CHARGES SOCIALES

Suite à l'entrée en vigueur en 2013 du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (art 244 quater C créée par l'article 68 de la 3^{ème} loi de finance rectificative pour 2012), la Société a suivi les recommandations de la CNCC quant à sa comptabilisation et son évaluation.

Un produit à recevoir a ainsi été comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à M€ 9,2 (M€ 10,5 au 31 décembre 2017). La Société a opté pour la comptabilisation du produit en diminution des charges de personnel.

Le CICE sera imputé sur l'IS dû par la Société.

Une information et une consultation des représentants du personnel sur l'utilisation du CICE (C.trav.art.L2323-26-1 et L2323-7-1 anciens) a été effectuée au cours de l'exercice.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi sera supprimé et remplacé par un allègement de charges sociales pour la Société.

BA

M

4.6. RESULTAT FINANCIER

en millions d'euros

	2018	2017
Dividendes reçus de filiales	12,1	3,1
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)	0,1	1,2
(Dotations) / Reprises provision risques de change (note 3.9)	0,0	0,0
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)	0,0	0,0
Intérêts nets sur cash pool	0,0	(0,1)
Intérêts sur créances commerciales	(1,1)	(1,3)
Différence nette de change	(0,9)	0,7
Autres	0,4	0,1
Total	10,6	3,7

Au 31 décembre 2018, les dividendes reçus de filiales concernent principalement Arquus SAS (anciennement dénommée Renault Trucks Defense SAS) pour M€ 10,0 et Compagnie Africaine de Distribution de Véhicules Automobiles (CADIVA) pour M€ 1,3.

Le règlement ANC n° 2015-05, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, prévoit que les écarts de change sur créances et dettes commerciales ne sont plus classés en résultat financier, mais obligatoirement en résultat d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, les écarts de change réalisés sur créances et dettes commerciales ont été comptabilisés en autres produits d'exploitation pour les gains pour M€ 12,3 (M€ 19,1 au 31 décembre 2017) et en autres charges d'exploitation pour les pertes pour M€ 11,1 (M€ 20,0 au 31 décembre 2017). Les dotations aux provision pour risques de change de l'exercice ont aussi été reclassées en exploitation (M€ 0,4).

4.7. ETAT DES PRINCIPAUX PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du Groupe Volvo.

en millions d'euros

	2018	2017
Dividendes reçus des filiales (note 4.6)	12,1	3,1
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)	0,0	1,3
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)	0,0	0,0
Intérêts nets sur cash pool (note 4.6)	0,0	(0,1)
Autres	(1,2)	(1,5)
Total	10,9	2,8

130

22

4.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

en millions d'euros

	2018	2017
Coûts liés à la restructuration du groupe nets de reprises (note 3.9)	0,5	6,6
(Dotations) / Reprises sur provisions réglementées (note 3.7)	0,0	0,3
(Dotations) / Reprises exceptionnelles sur litiges (note 3.9)	(4,4)	(5,3)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles (note 3.2)	2,7	(0,3)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations financières (note 3.3)	(0,2)	18,9
Abandon de créances	(1,2)	(2,6)
Divers charges et produits exceptionnels	(0,4)	9,6
Total	(3,0)	27,2

Aucune provision n'a été constituée sur l'exercice dans le cadre d'éventuelles plaintes déposées du fait de la condamnation du Groupe Volvo en 2016 pour entente illégale sur les prix et le calendrier d'introduction des technologies pour diminuer les émissions polluantes.

La baisse des coûts liés à la restructuration du Groupe est en lien avec la fin du Plan de Sauvegarde de l'Emploi mise en place en 2015.

4.9. IMPOT SUR LES BENEFICES

Depuis l'exercice 2002, la Société est intégrée fiscalement au sein du groupe dont Volvo Holding France SAS est la société-mère. La Société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Le produit net d'impôt se décompose de la manière suivante :

en millions d'euros

	2018	2017
Impôts sur les sociétés	(8,6)	(6,7)
Crédits d'impôts	11,1	11,4
Total	2,5	4,7



AA

La ventilation du produit net d'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant taux normal	89,8	2,5	92,3
Courant taux réduit			
Exceptionnel	(3,0)		(3,0)
Total	86,8	2,5	89,3

Au cours de l'exercice, le contrôle fiscal qui avait déjà couvert les exercices 2009 à 2014 puis 2015 et 2016 a été étendu à l'exercice 2017. A ce titre, deux propositions de rectification ont été reçues de la part de l'administration fiscale en décembre 2018 couvrant respectivement les exercices comptables de 2009 à 2013 et de 2015 à 2016. Les points notifiés, portant principalement sur des problématiques de prix de transfert, font l'objet d'une contestation de la part de la Société et de discussions avec l'Administration fiscale. Ils n'ont donc pas donné lieu à la constitution d'une provision à la clôture de l'exercice.

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal ;
- des impôts à payer sur des éléments qui, en raison des dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Elle s'analyse comme suit :

en millions d'euros

	2018	2017
Impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires - actif	146,4	157,2
Impôts latents sur provisions règlementées - passif	0,0	0,0
Total	146,4	157,2

Les impôts latents sont évalués au dernier taux d'impôt en vigueur et tiennent compte des évolutions de taux à venir.

La diminution des impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires s'explique par la baisse à venir du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun. Ce taux doit baisser à partir du 1^{er} janvier 2018 pour s'établir à terme en 2022 à 25%. (34,43 % au 31 décembre 2017).

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. CONTRATS A TERME

Au 31 décembre 2018, la Société ne dispose plus de contrat de couverture de change, ces contrats étant détenus par AB Volvo depuis l'exercice 2012.

5.2. AUTRES ENGAGEMENTS

en millions d'euros

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Engagements donnés		
Cautions, avals et garanties donnés	141,3	118,3

Les cautions avals et garanties donnés incluent pour M€ 64,9 en 2018 contre M€ 54,8 en 2017 les créances clients cédées à VFS, société du Groupe Volvo qui assure le financement des ventes France au réseau.

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 a supprimé le droit individuel à la formation (DIF) pour le remplacer par le compte personnel formation (CPF) au 1^{er} janvier 2015. De ce fait la Société n'a plus d'engagement vis-à-vis des salariés.

en millions d'euros

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Engagements reçus		
Cautions, avals et garanties reçus	48,9	74,8
Garanties reçues de la Coface	875,9	885,5

Les garanties reçues de la Coface sont présentées pour leur totalité autorisée.

Engagements réciproques	427,9	379,9
Ces engagements comprennent essentiellement des engagements de rachat de véhicules pour M€ 398,2 et des engagements de commandes d'investissements pour M€ 29,7.		

287

Engagements liés au crédit-bail

A - Immobilisations en crédit-bail

Poste du bilan	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements			Valeur nette
		Exercices ant.	de l'exercice	cumulées	
Terrains	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
Constructions	6 374 500,00	1 508 369,68	254 935,72	1 763 305,40	4 611 194,60
Installations techniques matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	9 374 500,00	1 508 369,68	254 935,72	1 763 305,40	7 611 194,60

B - Engagements de crédit-bail

Poste du bilan	Redevances payées			Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	Exercices ant.	de l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains	1 583 078,57	272 165,49	1 855 244,05	295 114,26	657 919,23	0,00	953 033,49	432 023,04
Constructions	3 363 778,11	578 306,29	3 942 084,41	627 068,63	1 397 968,70	0,00	2 025 037,33	917 976,96
Installations techniques matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 946 856,68	850 471,78	5 797 328,46	922 182,89	2 055 887,93	0,00	2 978 070,82	1 350 000,00

17

RA

5.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros

A. Renseignements détaillés pour les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de Renault Trucks sas

Eléments au 31 décembre 2018	Capital	Autres capitaux propres	% détention du capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (val. nette)		Cautions et avais donnés	CA HT dernier ex. clos	Résultat dernier ex. clos	Dividendes encaissés
				Brute	Nette						
Filiales (part >= 50%)											
Volvo Group Austria GMBH (2)	3,6	24,5	100,00	11,6	11,6				57,5	3,6	
Renault V.I.Belgique sa (2)	3,0	0,4	99,99	1,5	1,5				91,1	0,8	0,3
Renault Trucks (Schweiz) ag (2)(3)	1,3	2,2	100,00	1,6	1,6				60,1	0,6	0,3
Volvo Group Espana SAU(2)	8,4	60,5	100,00	37,3	37,3				305,2	0,5	
Renault Trucks Commercial France sas (2)	39,8	11,5	100,00	59,0	59,0				196,4	3,0	
Renault Trucks UK Ltd (2)(3)	83,7	(31,7)	100,00	18,9	18,9				0,0	0,0	
Renault Trucks Defense SAS(2)	28,0	141,5	100,00	35,1	35,1				396,7	3,1	10,0
Participations (entre 10 et 50% du capital)											
Volvo Trucks & Buses Argentina (2)(3)	1,8	(6,4)	49,29	2,9	2,9				146,1	(12,9)	
Openway-Aluguer Veiculos Unipessoal (2)	2,7	11,4	42,40	9,0	5,5				8,7	(0,0)	
Fonderie Vénissieux sas (1)	2,7	10,7	49,00	1,3	1,3				52,0	1,4	
Volvo Romania SRL (2)(3)	2,9	14,5	35,14	1,5	1,5				72,3	4,2	

(1) Comptes sociaux au 30 septembre 2018

(2) Les informations relatives à ces filiales sont basées sur le reporting groupe au 31/12/2018

(3) Les informations relatives aux filiales établissant des comptes en devises ont été converties au taux de clôture

La société Renault Trucks UK Ltd n'a plus d'activité suite à un apport partiel d'actif réalisé en 2016 auprès de la société Volvo Group UK Ltd.

en millions d'euros

B. Renseignements globaux sur les autres titres de participation

	Filiales		Participations		Total
	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	
Valeur brute	5,7	0,2	0,3	1,1	7,3
Valeur nette	5,7	0,2	0,2	1,1	7,3
Prêts et avances consentis (valeur nette)	-	-	-	-	-
Cautions et avais donnés	-	-	-	-	-
Dividendes encaissés	-	-	-	-	-

Les éléments relatifs aux filiales et participations sont basés sur des comptes sociaux non encore certifiés ou sur des comptes consolidés.

1/1

1/1

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes individuels de la Société, préparés selon les normes IFRS, sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés, publiés et certifiés par Deloitte AB de la société AB Volvo, sise en Suède et listée au Nasdaq Stockholm, Large Cap.

Conformément aux articles L 233-17 (modifié par ordonnance n°2015-900 du 23 juillet 2015 – art. 2 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) et R 233-15 (modifié par décret n°2015-903 du 23 juillet 2015 – art. 2 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) du Code de commerce, la Société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

6.2. EFFECTIF MENSUEL MOYEN

	2018	2017
Cadres	2 429	2 348
Employés, techniciens et agents de maîtrise	1 974	2 034
Agents de production	3 151	3 066
Total	7 554	7 448

6.3. EVENEMENT POST-CLOTURE

Le 12 mars 2019, une audience du conseil des prud'hommes de Lyon s'est tenue afin d'étudier les demandes de préjudice d'anxiété d'anciens salariés de la Société suite, à l'inscription, le 25 octobre 2016 publiée au JO le 1^{er} novembre 2016, du site de Vénissieux sur la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Le jugement sera rendu le 29 octobre 2019.

Dans le cadre de l'affaire connue sous le nom Oil for Food, la cour d'appel de Paris a condamné le 15 février 2019 la Société à une peine d'amende de 30 000 euros totalement assortie du sursis et a prononcé la non inscription de la condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire. La Société a décidé, comme l'ensemble des autres prévenus, de se pourvoir en cassation.



RENAULT TRUCKS

Sigle : RT

SAS au capital de 50.000.000 €

Siège social : 99 route de Lyon

69800 Saint-Priest

954 506 077 RCS Lyon

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize juin, au siège social,

VOLVO HOLDING FRANCE,

SAS au capital de 566.730.000 €,

dont le siège social est à Saint-Priest (69800) au 99 route de Lyon,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 403 016 579,

représentée par son Président, M. Bruno BLIN,

Associé unique, propriétaire de la totalité des 3.279.785 actions composant le capital social de la société RENAULT TRUCKS SAS désignée en tête des présentes et ci-après désignée par "la Société",

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion de l'exercice écoulé, visés par le Directeur Financier, M. Rodolphe ALINS, ont été arrêtés le 30 avril 2019 par M. Bruno BLIN.

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte, a établi son rapport en date du 3 mai 2019.

Il a été donné par courriel du 20 mai 2019 au Commissaire aux comptes titulaire (la société Deloitte) et aux délégués du CSEC communication du projet des présentes décisions soumises par le Président à l'associé unique, et des documents susmentionnés. Communication a aussi été donnée au Comité Social et Economique Central via versement dans la BDES.

II - A PRIS PAR ACTE SOUS SEING PRIVE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à la correction d'une erreur dans l'affectation du résultat 2017,
- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- à l'affectation du résultat (distribution de dividendes),
- aux conventions réglementées,
- à la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE

L'associé unique, ayant constaté une erreur dans l'affectation du résultat 2017, procède à la correction suivante :

Le bénéfice de l'année 2017 s'élève à 75 264 628,77 € (et non 75 266 278 € comme indiqué dans le procès-verbal de l'associé unique en date du 11 juin 2018).

DEUXIEME DECISION APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été soumis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 75 887 550,78 €.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 963 176,33 €, ainsi que l'augmentation d'autant du bénéfice fiscal de l'exercice.

TROISIEME DECISION AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 75 887 550,78€ de la manière suivante :

- De verser à l'associé unique à titre de dividendes une somme de 75 435 055 €, soit un dividende de 23 € par action, étant précisé :
 - que la totalité de la somme distribuée serait versée à une personne morale ;
 - que la mise en paiement du dividende interviendrait à compter des prochaines décisions annuelles de l'associé unique et au plus tard le 30 septembre 2019.

Il est rappelé qu'en exécution des dispositions légales, la Société devra procéder dans les délais légaux à toute retenue à la source qui serait applicable.

Conformément à l'art. L232-11 al. 3 du Code de Commerce la distribution de dividende n'aurait pas pour effet de rendre les capitaux propres inférieurs au montant du capital social.

Il n'y a pas de postes « Frais d'augmentation de capital », « Frais de premier établissement » ou « Frais de recherche et de développement » à apurer au bilan.

- De verser le solde au compte « Autres réserves » qui s'élèverait désormais à 452 495,78 €.

BS

L'associé unique a pris acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement				Revenus non éligibles à l'abattement
	Montant dividendes au titre de l'exercice clos	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Autres revenus distribués	
31 décembre 2017	75.000.000€	3.279.785	22,867	-	-
31 décembre 2016	300.001.933,95€	3.279.785	91.47€	-	-
31 décembre 2015	0 €	3.279.785	0 €	-	-

QUATRIEME DECISION CONVENTIONS REGLEMENTEES (ART. L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE)

L'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé il n'a été conclu, directement ou par personne interposée, aucune convention entre la Société et son Président non associé, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, intervenant dans le champ de l'article L. 227-10 du Code de Commerce et à mentionner au registre des décisions.

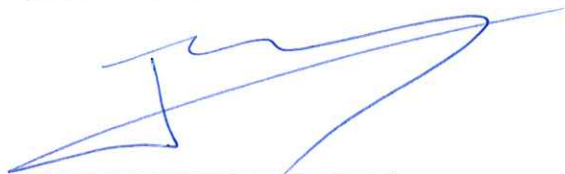
CINQUIEME DECISION DELEGATIONS DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra notamment de dépôt des comptes au Greffe du Tribunal de Commerce.

Le présent acte constatant les décisions de l'associé unique, devra être répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Signé en trois exemplaires originaux identiques, dont un pour le registre des décisions et un pour le dépôt des comptes au tribunal de commerce.

L'associé unique de RENAULT TRUCKS SAS



Pour la société **VOLVO HOLDING FRANCE**,
M. Bruno Blin, agissant en sa qualité de Président

RENAULT TRUCKS

Société par actions simplifiée

99 route de Lyon

69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

RENAULT TRUCKS

Société par actions simplifiée

99 route de Lyon

69800 SAINT-PRIEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société Renault Trucks

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Renault Trucks relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visés ci-dessus et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 3 mai 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2018

BILAN

Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2018		2017	
ACTIF		Brut	Amort. & Déprec.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	191,1	(179,1)	12,0	19,1
Terrains		71,7	(23,1)	48,6	50,4
Constructions		477,0	(351,9)	125,1	129,4
Installations techniques, mat. et outillages industriels		1 249,5	(1 070,2)	179,4	215,9
Autres immobilisations corporelles		35,1	(30,9)	4,2	3,5
Immobilisations en cours		36,7	0,0	36,7	24,4
Avances et acomptes		0,2	0,0	0,2	0,5
Immobilisations corporelles	3.2	1 870,2	(1 476,1)	394,1	424,0
Titres de participation	3.3	186,9	(3,6)	183,3	183,7
Créances rattachées à des participations	3.5	1,2	0,0	1,2	1,2
Autres titres immobilisés		0,2	0,0	0,2	0,2
Prêts	3.5	35,5	0,0	35,5	35,8
Autres immobilisations financières	3.5	0,5	0,0	0,5	1,0
Immobilisations financières	3.3	224,3	(3,6)	220,7	222,0
ACTIF IMMOBILISE		2 285,6	(1 658,7)	626,8	665,0
Matières premières, approvisionnements		101,2	(1,8)	99,5	84,6
En-cours de production de biens et services		51,9	0,0	51,9	43,4
Produits intermédiaires et finis		283,8	(14,6)	269,1	169,4
Marchandises		46,2	(7,2)	39,1	35,4
Stocks et en-cours	3.4	483,1	(23,5)	459,6	332,9
Avances et acomptes versés sur commandes	3.5	10,4	0,0	10,4	13,9
Créances clients et comptes rattachés	3.5	565,7	(5,7)	559,9	447,3
Autres créances	3.5 et 3.6	741,0	(0,9)	740,0	610,3
Créances	3.5	1 306,7	(6,7)	1 300,0	1 057,6
Disponibilités	3.13	2,7	0,0	2,7	8,7
Charges constatées d'avance	3.5	0,8	0,0	0,8	0,8
ACTIF CIRCULANT		1 803,8	(30,2)	1 773,6	1 413,9
Ecart de conversion actif		3,4	0,0	3,4	14,5
TOTAL DEL'ACTIF		4 092,8	(1 688,9)	2 403,9	2 093,5

ND

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2018

BILAN

Exercice clos le 31 décembre

Note

en millions d'euros

2018

2017

PASSIF

Net

Net

Capital		50,0	50,0
Prime d'émission		87,2	87,2
Ecart de réévaluation		164,7	164,7
Réserves légales		5,0	5,0
Autres réserves		0,2	0,0
Report à nouveau		0,5	0,0
Résultat de l'exercice		75,9	75,3
Subventions d'investissement		3,5	4,3
Provisions réglementées		0,0	0,0

CAPITAUX PROPRES

3.7

386,6

386,5

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

3.8

138,9

153,1

Autres provisions

3.9

386,5

227,9

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

525,4

381,1

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

0,6

0,4

Emprunts et dettes financières divers

2,3

5,8

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

20,3

16,5

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

1 064,4

936,2

Dettes fiscales et sociales

160,8

146,0

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

17,2

9,7

Autres dettes

104,2

100,8

Produits constatés d'avance

119,1

95,3

DETTES

3.10 et 3.11

1 488,8

1 310,6

Ecart de conversion passif

3,0

15,3

TOTAL DU PASSIF

2 403,9

2 093,5

BS

RA

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre

en millions d'euros

	Note	2018	2017
Production vendue - biens		4 348,6	3 971,6
Production vendue - services		506,5	384,8
Chiffre d'affaires net	4.1	4 855,1	4 356,5
Production stockée		105,7	46,3
Production immobilisée		(0,0)	(0,0)
Subventions d'exploitation		1,0	1,2
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	4.2	177,5	181,6
Transferts de charges	4.2	0,8	21,2
Autres produits		15,4	20,2
Produits d'exploitation		5 155,6	4 627,0
Achats de matières premières et autres approvisionnements		3 086,9	2 743,9
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		(14,8)	3,3
Autres achats et charges externes	4.4	1 023,7	957,0
Impôts, taxes et versements assimilés		60,4	58,0
Salaires et traitements		356,0	367,6
Charges sociales	4.5	153,8	148,0
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	3.1 et 3.2	81,0	98,5
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4.2	20,0	19,9
Dotations aux provisions	4.2	293,1	160,6
Autres charges		16,3	23,6
Charges d'exploitation		5 076,3	4 580,3
RESULTAT D'EXPLOITATION		79,2	46,7
Produits financiers de participations		12,1	3,1
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1,3	0,6
Autres intérêts et produits assimilés		0,1	(0,1)
Reprises sur provisions et transferts de charges		0,1	1,3
Différences positives de change		1,4	1,4
Produits financiers		14,9	6,2
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		0,0	0,1
Intérêts et charges assimilés		2,1	1,7
Différences négatives de change		2,2	0,7
Charges financières		4,3	2,5
RESULTAT FINANCIER	4.6	10,6	3,8
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		89,8	50,4

MJ

RA

Renault Trucks SAS
Exercice clos le 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT (suite)

en millions d'euros

Exercice clos le 31 décembre

	Note	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,5	7,3
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8,6	540,4
Reprises sur provisions	3.8 et 3.9	4,9	29,6
Transferts de charges		(0,0)	0,0
Produits exceptionnels		14,0	577,3
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3,9	21,3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5,2	519,2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3.9	7,9	9,8
Charges exceptionnelles		17,0	550,3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.8	(3,0)	27,0
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS		(13,4)	(6,5)
IMPOT SUR LES BENEFICES	4.9	2,5	4,4
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		75,9	75,3

24

29

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société est contrôlée par le Groupe Volvo depuis le 2 janvier 2001. Elle a pour activité la conception, la fabrication et la commercialisation de véhicules industriels et utilitaires et de pièces de rechange. La commercialisation est effectuée principalement par le biais de sociétés liées ou de distributeurs privés en France et à l'Etranger.

Il est rappelé que suite à la réorganisation totale du Groupe Volvo initiée depuis 2012 et en vue d'aligner le modèle fiscal avec le schéma opérationnel mis en place dans le Groupe, le statut en matière de prix de transfert de la société Renault Trucks SAS a évolué. A compter du 1^{er} janvier 2014, la Société ne supporte plus les coûts et les risques associés aux fonctions exercées (la baisse d'activité par exemple) et se voit garantir par Volvo Lastvagnar AB un revenu de pleine concurrence pour les activités exercées (fonction recherche et développement, fonction industrielle et fonction commerciale principalement). L'ajustement payé à ce titre pour l'exercice 2018, comptabilisé en autres achats et charges externes (note 4.4) s'élève à M€ 41,7 (M€ 51,7 au 31 décembre 2017).

En 2013, la Société a reçu une indemnisation de M€ 257 en compensation de sa conversion dans le cadre du changement de modèle prix de transfert et en rémunération du transfert des fonctions, des risques et du contrôle des incorporels à la société Volvo Lastvagnar AB. Une clause de rendez-vous est incluse dans l'accord, qui prévoit un ajustement de l'indemnisation en cas de dépassement de certains seuils. Si cet ajustement, basé sur les comptes sociaux des exercices 2014 à 2018, devait avoir lieu, il impacterait les comptes de l'exercice 2019.

Au cours de l'exercice 2018, les faits majeurs ont été :

- la constitution d'une provision visant à garantir la campagne relative au risque de remplacement d'un composant du système de dépollution des moteurs utilisé sur certains marchés, qui se dégrade de manière prématurée. Cette provision est d'un montant de M€ 122,6 et est compensée par un ajustement de prix de transfert vis-à-vis de la société Volvo Lastvagnar AB,
- l'extension à l'exercice 2017 du contrôle fiscal en cours depuis l'exercice 2015 et relatif initialement aux exercices 2009 à 2014, qui avait déjà été étendu une première fois aux exercices 2015 et 2016 (note 4.9),
- au 31 décembre 2018 le coût des avantages accordés au personnel, lié au régime à prestations définies, est toujours déterminé à méthode constante sur la base des unités de crédit projetées, mais contrairement aux exercices précédents où la provision était calculée selon l'option de calcul des « droits acquis », l'option de calcul du « prorata » a été appliquée pour être en ligne avec les pratiques du Groupe. Les impacts comptables sont décrits dans le paragraphe 2.8

Les états financiers de la Société sont à apprécier dans le cadre de son appartenance au Groupe Volvo.

2.8

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France. Les principaux principes comptables sont :

- le principe de prudence : la comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur les périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise,
- le principe de continuité d'exploitation : l'entreprise est présumée poursuivre ses activités,
- le principe de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre : les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe et signalées dans le rapport des commissaires aux comptes,
- le principe de spécialisation des exercices : le résultat correspond à la différence des produits acquis au cours de l'exercice et des charges supportées lors de ce même exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits et charges acquis au cours des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable.

Les comptes annuels sont établis sur la base des coûts historiques, à l'exception des immobilisations corporelles et financières acquises jusqu'au 31 décembre 1986 qui figurent à l'actif pour leur valeur réévaluée.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (principalement des logiciels et des droits commerciaux) figurent au bilan pour leur valeur historique et sont amorties sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, généralement comprises entre 3 et 10 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; toutefois les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1986 ont été réévaluées à cette date.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition. Au 31 décembre 2012, la Société a renoncé à l'option fiscale permettant de constater le supplément d'amortissement en amortissements dérogatoires.

Les durées d'amortissement sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation, et sont les suivantes :

- Constructions	25 à 30 ans
- Aménagements et installations	12 à 20 ans
- Matériels	10 à 20 ans
- Outillages et machines spécifiques	3 à 8 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Un amortissement accéléré est constitué, le cas échéant, lorsque les plans de production prévoient une durée de vie plus courte que celles décrites ci-dessus.

De plus, une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la rentabilité future estimée des installations ne permet pas de couvrir leur valeur nette comptable.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constituées si nécessaire, de manière à ramener la valeur comptable nette des titres de participation à leur valeur d'utilité. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution, le cas échéant. De plus, des provisions pour risques sont constituées, si nécessaire, à hauteur des capitaux propres négatifs. Les prêts en devises sont comptabilisés au cours de couverture, le cas échéant.

2.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur nette de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

2.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6. Conversion des créances et dettes en devises

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. La différence résultant de la conversion des créances et des dettes en devises au taux de clôture est portée en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.7. Mesures de restructuration

Le coût des mesures de restructuration est comptabilisé dès lors qu'elles font l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les effets d'actualisation éventuels sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

2.8. Engagements de retraite et assimilés

Une provision est comptabilisée au passif du bilan. Les avantages au personnel à prestations définies étant des passifs postérieurs à l'emploi, la provision constituée correspond au financement dans le temps de la dette de l'employeur à l'égard de ses salariés. Conformément aux options ouvertes par la recommandation ANC 2013-02, la méthode des écarts actuariels adoptée, à savoir la méthode du Corridor, est toujours d'actualité. Les effets de changements d'hypothèses et de variations d'effectifs hors événements exceptionnels constituent des écarts actuariels qui sont comptabilisés en partie en produits ou en charges sur les exercices ultérieurs lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime à la fin de l'exercice en cours excèdent 10% du maximum entre la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et celle des actifs de couverture si le régime est financé. La partie des écarts actuariels qui sera comptabilisée dans les résultats des années suivantes est égale à la portion excédant mentionnée plus haut divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

Au 31 décembre 2018 le coût des avantages accordés au personnel, lié au régime à prestations définies, est toujours déterminé sur la base des unités de crédit projetées, mais contrairement aux exercices précédents où la provision était déterminée selon l'option de calcul des « droits acquis », l'option de calcul du « prorata » a été appliquée. Selon ce mode de calcul, les droits à prestations définies sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Cette modification constitue un changement d'estimation qui diminue le montant total de l'engagement de M€ 252,2 en 2017 à M€ 200,2 en 2018 sans remettre en cause le montant de l'indemnité à verser au moment du départ à la retraite. Nous considérons qu'une partie de cette baisse est liée au rattrapage du passé et a été reflétée dans le résultat de l'exercice à raison de M€ 21,6 comptabilisés dans la ligne « reprises sur amortissements, provisions et dépréciations » avec une réduction de la provision à due concurrence, alors que l'autre partie vient en diminution du stock total d'écarts actuariels hors bilan qui s'élève à M€ 57,3 au 31 décembre 2018 (M€ 95,6 au 31 décembre 2017).

Les provisions comptabilisées ont tenu compte de l'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2008 qui prévoyait que la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur ne serait plus possible entre 60 et 65 ans à compter du 1er janvier 2010, et que toute mise à la retraite, quelque que soit l'âge de départ, serait taxée à 25% en 2008 et à 50% à partir de 2009. Les effets de cette Loi ont été enregistrés en "coût des services passés", et pris en charge selon un mode linéaire sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

De même, en 2010 et 2012, l'impact de la réforme des retraites est enregistré en « coût des services passés » avec étalement selon un mode linéaire basé sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

60

RA

2.9. Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

2.10. Garantie

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie des véhicules et pièces vendus, sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits vendus sont déterminées à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

La Société propose des garanties supplémentaires aux garanties contractuelles (12-24 mois) pouvant aller jusqu'à 5 ans. Les garanties supplémentaires assimilées à des garanties contractuelles sont enregistrées en provisions. Les autres garanties qui font l'objet de contrats spécifiques payants sont comptabilisées en produits constatés d'avance, repris en proportion des coûts d'appels en garantie supportés sur ces contrats.

A compter du 1er janvier 2014, ces nouvelles garanties supplémentaires sont intégralement comptabilisées en produits constatés d'avance et concernent principalement le marché français (les garanties pour les autres marchés, hors France, étant directement comptabilisées dans les états financiers des sociétés du Groupe Volvo commercialisant ce service).

Ces garanties supplémentaires ont vocation à disparaître au profit de contrats d'entretien.

Par ailleurs, la Société traite certains incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, par le biais de campagnes de rappel. Une campagne de rappel a un caractère préventif, curatif ou sécuritaire couvrant une période de production très précise. Les provisions pour campagne de rappel sont estimées en fonction de leur solution technique préconisée et sont comptabilisées dès que la décision d'engager la campagne est prise. Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés lorsque leur récupération est jugée quasi certaine. Ils figurent dans les autres créances.

Il est rappelé qu'à compter du 1er janvier 2013, chaque constructeur du Groupe Volvo doit couvrir la garantie du véhicule complet de sa marque ou licence (y compris les composants fabriqués par d'autres sociétés du Groupe). Ainsi, la Société ne supporte plus les coûts de garantie afférents à des composants qu'elle fabrique et qui sont montés sur des camions d'une autre marque du Groupe Volvo.

2.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provision spéciale de réévaluation).

28

11

2.12. Chiffre d'affaires

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété a été transféré au client.

Dans le cadre de ventes de véhicules neufs assorties d'une clause de rachat, une provision pour engagement de reprise est constituée visant à couvrir la différence entre la valeur de l'engagement de reprise majorée des coûts de réparation nécessaires à la revente d'une part, et la valeur de revente estimée qui tient compte des effets des durées de stockage prévisionnel ainsi que des modes de distribution d'autre part.

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs aux opérations annexes à la vente (formation, coûts de préparation des véhicules, garanties spécifiques, fournitures...) sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour opérations annexes à la vente relatives aux produits vendus sont déterminées le plus souvent à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

Les contrats de maintenance sont comptabilisés conformément à la méthode à l'avancement. Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de manière fiable, le montant inscrit en chiffre d'affaires est limité à celui des charges ayant concourues à l'exécution du contrat.

En complément de la garantie contractuelle, des contrats de service de réparation et de maintenance sont proposés aux clients. Le chiffre d'affaires, correspondant à la facturation de ces services, est différé et reconnu au fur et à mesure des dépenses engagées. Par exception, une partie du chiffre d'affaires correspondant aux frais de gestion est reconnue lors de la facturation du service.

En cours de vie, si l'analyse des marges révèle que le contrat est déficitaire, une provision pour risque est constituée pour couvrir les dépenses excédant les revenus différés.

2.13. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées en matière de recherche et d'industrialisation.

2.14. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	en millions d'euros			
	31/12/2017	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2018
Licences, logiciels, concessions et droits similaires	108,6	0,1	0,9	107,8
Autres immobilisations incorporelles	0,7	0,0	0,0	0,7
Frais de développement immobilisés	82,6	0,0	0,0	82,6
Immobilisations incorporelles en cours	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	191,9	0,1	0,9	191,1

Amortissements & Dépréciations				
	31/12/2017	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2018
Licences, logiciels, concessions et droits similaires	95,6	2,8	0,9	97,5
Autres immobilisations incorporelles	0,7		0,0	0,7
Frais de développement immobilisés	76,5	4,3	0,0	80,8
Total	172,8	7,1	0,9	179,0

Valeurs nettes	19,1			12,1
-----------------------	-------------	--	--	-------------

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à M€ 0,1 (M€ 0,1 au 31 décembre 2017).

La dotation aux amortissements s'élève à M€ 7,1 (M€ 20,0 au 31 décembre 2017).

Le poste Licences, logiciels, concessions et droits similaires comprend une dépréciation d'un montant total de M€ 22,7, qui a été constituée lors des exercices précédents. Cette dépréciation est relative à la décision d'arrêt par Nissan, en 2016, de la production de certains modèles de véhicules dont la commercialisation était en partie assurée par la Société.

11/17

24

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	en millions d'euros					
	31/12/2017	dont écart rééval. libre	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2018	dont écart rééval. libre
Terrains	72,5	22,5	2,7	3,5	71,7	21,4
Constructions	472,3	72,0	11,1	6,4	477,0	71,0
Installations tech, mat & outil.	1 240,5	5,4	20,6	11,5	1 249,5	5,4
Autres immos corporelles	35,1	0,3	2,3	2,3	35,1	0,2
Immos en cours	24,4		31,8	19,5	36,7	
Avances et acomptes	0,5		0,0	0,3	0,2	
Total	1 845,3	100,2	68,5	43,5	1 870,2	98,0

Amortissements & Dépréciations	31/12/2017	Dotations & augmentat.		Reprises & diminut.		31/12/2018
Terrains	22,1		1,0		0,0	23,1
Constructions	342,9		14,6		5,7	351,9
Installations tech, mat & outil.	1 024,6		56,6		11,0	1 070,2
Autres immos corporelles	31,6		1,6		2,3	30,9
Total	1 421,2		73,8		19,0	1 476,1

Valeurs nettes	424,0	394,1
-----------------------	--------------	--------------

Il y a eu, sur l'année 2018, un transfert des postes d'immobilisations en-cours et d'avances et acomptes vers les postes d'immobilisations « définitives » pour un montant de M€ 19,9. Ainsi, les acquisitions de l'exercice s'élèvent à M€ 16,9 (M€ 11,5 au 31 décembre 2017) et sont principalement liées au renouvellement d'installations techniques et d'achats d'outillages dans les usines. La dotation aux amortissements s'élève à M€ 73,8 (M€ 78,5 au 31 décembre 2017).

Par ailleurs, la Société a cédé des immobilisations d'une valeur brute totale de M€ 5,0 (M€ 0,3 au 31 décembre 2017).

La Société a mis hors service des immobilisations d'une valeur brute totale de M€ 18,7 (M€ 22,3 au 31 décembre 2017) ayant généré une moins-value nette de M€ 0,8 (moins-value nette de M€ 0,4 au 31 décembre 2017).

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>en millions d'euros</i>				
Valeurs brutes	31/12/2017	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2018
Participations	187,3	0,0	0,5	186,9
Créances rattachées à des participations	1,2	0,0	0,0	1,2
Autres titres immobilisés	0,2	0,0	0,0	0,2
Prêts et autres immobilisations financières	36,9	5,7	6,6	35,9
Total	225,6	5,7	7,1	224,2

Dépréciations	31/12/2017	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2018
Participations et autres titres immobilisés	3,6	0,0	0,0	3,6
Prêts et autres immobilisations financières	0,1	0,0	0,1	0,0
Total	3,7	0,0	0,1	3,6

Valeurs nettes	221,9			220,6
-----------------------	--------------	--	--	--------------

Au cours de l'exercice 2018, la Société a procédé à la liquidation de la société Renault Trucks Vostok ooo.

De ce fait, les participations ont diminué de M€ 0,5 en valeur brute.

Les principaux mouvements concernant les prêts et autres immobilisations de l'exercice sont principalement expliqués par les évolutions sur les prêts accordés à des organismes collecteurs dans le cadre du financement de la participation à l'effort construction et aux avances permanentes de garantie aux concessionnaires.

AR

3.4. STOCKS

en millions d'euros

	2018	2017
Matières premières, approvisionnement	99,5	84,6
En-cours de production de biens et services	51,9	43,4
Produits intermédiaires et finis	269,1	169,4
Marchandises	39,1	35,4
dont véhicules militaires	16,3	12,9
dont véhicules d'occasion	22,7	22,5
Valeurs nettes	459,6	332,8
dont valeur brute	483,1	362,5
dont dépréciation	(23,5)	(29,7)

3.5. ECHEANCES DES CREANCES

en millions d'euros

	A moins d'un an	A plus d'un an	Total 2018
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (note 3.3)	1,2		1,2
Prêts (note 3.3)	14,5	20,9	35,5
Autres immobilisations financières (note 3.3)		0,5	0,5
Valeurs brutes	15,7	21,4	37,2
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	10,1	0,3	10,4
Créances clients et comptes rattachés	565,7		565,7
Autres créances (note 3.6)	740,9	0,2	741,0
Charges constatées d'avance	0,8		0,8
Valeurs brutes	1 317,5	0,5	1 317,9

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à M€ 565,7 (contre M€ 453,6 au 31 décembre 2017).

Les autres créances intègrent le solde du cash pooling Groupe pour un montant de M€ 594,3 (contre M€ 462,1 au 31 décembre 2017).

1/4

22/11

3.6. AUTRES CREANCES

en millions d'euros

Valeurs brutes	2018	2017
Fournisseurs débiteurs et remises à recevoir des fournisseurs	19,1	16,5
Créances sociales	1,1	1,8
Créances fiscales	44,6	33,3
Compte courant intégration fiscale	50,2	66,6
Créances diverses	0,3	6,3
Recours fournisseurs	17,0	17,6
Subvention d'investissement et d'exploitation à recevoir	1,6	1,2
Cash pool	594,3	462,1
Débiteurs divers	12,7	4,9
Total	740,9	610,3

Les créances sociales s'élèvent à M€ 1,1 (M€ 1,8 au 31 décembre 2017). La baisse s'explique principalement par la diminution des acomptes sur salaires et des avances aux bureaux étrangers.

La diminution du compte courant d'intégration fiscale, envers la société Volvo Holding France SAS, s'explique principalement :

- par le remboursement du CICE de 2014 pour un montant de M€ 6,2,
- par le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche des exercices 2014 par l'Administration pour M€ 17,7,
- par la dotation du CICE au titre de l'exercice 2018 pour un montant de M€ 9,2,
- par l'augmentation de la créance de Crédit d'Impôt Recherche pour M€ 9,9.

L'augmentation des créances fiscales s'explique principalement par la variation des soldes des comptes de TVA pour M€ 9,4.

La baisse des créances diverses s'explique principalement par :

- l'encaissement du reliquat de prix de cession à recevoir concernant la cession des titres de participation de la société Renault Trucks Maroc SA pour M€ 4,1,
- le recouvrement d'un produit à recevoir relatif à une assurance-crédit pour M€ 1,6.

L'augmentation du cash pool est en lien avec l'accroissement de l'activité commerciale de la Société.

18

3.7. CAPITAUX PROPRES

	31/12/2017	Affectation du résultat	Distribution du dividende	Distribution de réserves	Apport	en millions d'euros Autres	31/12/2018
Capital	50,0						50,0
Prime d'émission	87,2						87,2
Ecart de réévaluation	164,7						164,7
Réserves légales	5,0						5,0
Réserves réglementées	0,0						0,0
Autres réserves	0,0	(0,2)					(0,2)
Report à nouveau	0,0	0,5					0,5
Résultat de l'exercice	75,3	(0,3)	(75,0)			75,9	75,9
Subventions d'investissement	4,3					(0,8)	3,5
Provisions réglementées	0,0					0,0	0,0
Total	386,5	0,0	(75,0)	0,0	0,0	75,1	386,6

Le capital social de la Société s'élève à M€ 50,0 et est divisé en 3.279.785 actions au 31 décembre 2018. Il est cédé en totalité par la société Volvo Holding France SAS depuis le 5 avril 2001.

L'associé unique, le 11 juin 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2017, a décidé

- de distribuer le résultat de l'exercice sous forme de dividendes, pour un montant de M€ 75,0,
- d'affecter la solde en « Autres réserves » soit M€ 0,3.

3.8. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

	31/12/2017	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31/12/2018
Engagements retraite	138,8				(10,2)	128,6
Médaille du travail	14,3	1,2	5,2	0,0	0,0	10,3
Total	153,1	1,2	5,2	0,0	(10,2)	138,9
						net
dont (dotations)/reprises exploitation (note 4.2)		(1,2)	5,2	0,0	10,2	14,2
dont (dotations)/reprises exceptionnelles (note 4.8)					0,0	0,0

Les provisions constituées au titre des engagements de retraite et assimilés comprennent l'indemnité de départ à la retraite ainsi que les indemnités versées lors des remises de médailles du travail.

Au 31 décembre, 2018 la provision des engagements de retraite et assimilés a été déterminée sur la base des unités de crédit projetées selon le mode de calcul dit du « prorata » comme évoqué dans les paragraphes 1 et 2.8. Cette modification constitue un changement d'estimation. Elle a pour

conséquence de modifier le niveau des écarts actuariels non encore reconnus, qui s'élèvent à M€ 57,3 au 31 décembre 2018 (M€ 95,6 au 31 décembre 2017).

La part du coût des services passés non encore enregistrée en charges s'élève à M€ 13,7 au 31 décembre 2018 (M€ 17,9 au 31 décembre 2017).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite sont les suivantes :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- âge de départ à la retraite	de 62 à 64 ans*	de 62 à 64 ans*
- évolution des coûts salariaux	3,0 %	3,0 %
- actualisation financière	2,0 %	1,9 %
- table de mortalité	TH-TF 00-02	TH-TF 00-02
- taux de charges sociales si départ à l'initiative du salarié	de 39,90% à 41,66% *	de 39,90% à 41,66% *

* en fonction du statut et/ou de l'année de naissance

Le taux de rotation utilisé reflète l'expérience de l'entreprise en matière de démissions.

Les mouvements de la provision pour indemnité de départ à la retraite se décomposent comme suit :

coût des services rendus au cours de l'exercice :	M€ (7,9)
coût financier :	M€ (4,8)
montants réglés :	M€ 5,9
amortissement des écarts actuariels :	M€ (3,5)
amortissement du coût des services passés :	M€ (1,8)
reprise des charges sociales sur les engagements de retraite liées au Plan de Sauvegarde de l'Emploi 2015 et de l'amiante	M€ 0,6
reprise liée au changement d'estimation des unités de crédit projetées selon le mode de calcul dit du « prorata »	M€ 21,7
Soit une variation nette de M€ 10,2.	

3.9. AUTRES PROVISIONS

en millions d'euros

	31/12/2017	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	31/12/2018
Garantie (note 2.10)	103,1	201,4	57,1	17,7	229,7
Engagements de reprise (note 2.12)	84,4	51,3	22,4	8,3	105,1
Opérations annexes sur ventes (note 2.12)	16,0	15,2	7,2	0,2	23,8
Risques clients	0,3	2,2	0,2	0,2	2,2
Autres	7,3	0,5	1,4	1,2	5,3
Risques de change (note 2.6)	0,4	0,4	0,0	0,0	0,8
Litiges (note 2.9)	14,4	7,7	1,0	2,1	19,1
Restructuration (note 2.7)	1,9	0,0	1,0	0,5	0,5
Total	227,8	278,7	90,3	30,2	386,5
					net
dont (dotations)/reprises exploitation (note 4.2)	5,6	(270,9)	87,9	27,5	(155,5)
dont (dotations)/reprises financières (note 4.6)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont (dotations)/reprises exceptionnelles (note 4.8)	20,8	(7,9)	2,3	2,5	(3,0)

La provision litiges comprend une provision liée au préjudice d'anxiété relatif à l'inscription, le 25 octobre 2016 publié au JO le 1^{er} novembre 2016, du site de Vénissieux sur la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Cette provision est constituée sur la base des demandes aux Prud'hommes des salariés et anciens salariés dont la date limite de dépôt est intervenue à la fin de l'exercice. Le conseil des Prud'hommes devrait rendre sa décision dans les prochains mois de l'exercice 2019.

Une provision pour garantie campagne a été comptabilisée sur l'exercice pour M€ 122.6. Cette provision est relative au risque de remplacement d'un composant du système de dépollution des moteurs utilisé sur certains marchés qui se dégrade de manière prématurée. Cette provision fait l'objet d'une facturation de prix de transfert vis-à-vis de la société Volvo Lastvagnar AB.

3.10. DETTES

en millions d'euros

	2018	2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,6	0,4
Emprunts et dettes financières divers	2,3	5,8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20,3	16,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 064,4	936,2
Dettes fiscales et sociales	160,8	146,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17,2	9,7
Autres dettes	104,2	100,8
Produits constatés d'avance	119,1	95,3
Total	1 488,9	1 310,7

Les emprunts et dettes financières divers sont composés principalement d'avances de l'Etat pour M€ 2,2 (M€ 1,4 au 31 décembre 2017).

Les dettes fiscales et sociales se décomposent en dettes envers le personnel au titre des rémunérations et indemnités dues M€ 95,4 (M€ 84,8 au 31 décembre 2017), dettes envers les organismes sociaux M€ 55,0 (M€ 54,7 au 31 décembre 2017) et dettes fiscales M€ 10,3 (M€ 6,4 au 31 décembre 2017).

Les autres dettes sont principalement composées de rabais, remises, ristournes à accorder aux clients M€ 56,7 (M€ 52,5 au 31 décembre 2017), d'avoirs clients à établir M€ 0,9 (M€ 1,1 au 31 décembre 2017 principalement lié à des refacturations intragroupe) et de comptes clients créditeurs M€ 2,1 (M€ 1,6 au 31 décembre 2017). Par ailleurs les autres dettes comprennent des commissions dues pour M€ 27,2 (M€ 33,9 au 31 décembre 2017), et des créditeurs divers pour M€ 0,1 (M€ 0,1 au 31 décembre 2017).

Les produits constatés d'avance concernent principalement les garanties payantes pour M€ 9,9 (M€ 22,3 au 31 décembre 2017), des autres opérations commerciales pour M€ 13,4 (M€ 5,9 au 31 décembre 2017), des contrats d'entretien pour M€ 89,3 (M€ 61,3 au 31 décembre 2017) et l'ajustement de reconnaissance du chiffre d'affaires, qui tient compte de la date effective du transfert des risques sur les ventes réalisées sur la fin de l'exercice pour M€ 4,2 (M€ 2,9 au 31 décembre 2017).

14/1

3.11. ECHEANCES DETTES

en millions d'euros

	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans	Total 2018
Emprunts et dettes auprès des étab	0,6			0,6
Emprunts et dettes financières divers	0,4	0,0	1,9	2,3
Avances et acomptes reçus	20,3			20,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 064,4			1 064,4
Dettes fiscales & sociales	160,8			160,8
Dettes sur immobilisations	17,2			17,2
Autres dettes	104,2			104,2
Produits constatés d'avance	98,5	20,6		119,1
Total	1 466,4	20,6	1,9	1 488,9

3.12. ETAT DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du Groupe Volvo.

en millions d'euros

	2018	2017
ACTIF		
Participations	185,7	186,2
Créances rattachées à des participations	1,2	1,2
Clients et comptes rattachés	308,8	188,5
Autres créances	655,9	536,0
PASSIF		
Emprunts et dettes financières diverses	0,0	4,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162,2	109,5
Autres dettes	26,0	1,9

Le poste Autres créances est principalement composé du cash pooling Groupe qui s'élève à M€ 594,3 (M€ 462,1 au 31 décembre 2017) et de l'intégration fiscale vis-à-vis de la société mère Volvo Holding France SAS pour un montant de M€ 50,2.

L'augmentation du cash pool est en lien avec l'accroissement de l'activité commerciale de la Société.

18

3.13. TRESORERIE NETTE

	<i>en millions d'euros</i>	
	2018	2017
Dettes financières à court terme (note 3.11)	(0,9)	(6,2)
Disponibilités	2,7	8,7
Cash pool	594,3	462,1
Total	596,1	464,6

1/1

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRES D'AFFAIRES NET

Chiffres d'affaires par principale zone géographique

en millions d'euros

	2018	2017
France	1 847,4	1 729,9
Union européenne	2 453,9	2 091,5
Reste de l'Europe	167,0	132,6
Afrique	107,8	141,9
Amérique	113,7	57,4
Asie	160,3	197,9
Reste du monde	5,0	5,1
Total	4 855,1	4 356,3

L'augmentation du chiffre d'affaires, par rapport à l'exercice précédent, est en lien avec l'accroissement de l'activité commerciale.

Un ajustement de prix de transfert, vis-à-vis de la société Volvo Lastvagnar AB, a été comptabilisé en chiffre d'affaires sur l'exercice pour M€ 122,6, en compensation de la provision pour garantie de campagne liée à un composant de dépollution des moteurs utilisé sur certains marchés qui se dégrade de manière prématurée.

4.2. (DOTATIONS)/REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

en millions d'euros

	2018	2017
Reprises sur autres provisions (notes 3.9) et dépréciations	141,2	163,9
(Dotations) aux dépréciations sur actif circulant	(20,0)	(19,9)
(Dotations) aux autres provisions (note 3.9)	(270,9)	(137,4)
(Dotations) et reprises sur provisions engagements de retraites (note 3.8)	14,2	(5,5)
Total (Dotations) / Reprises sur provisions et dépréciations sur actif circulant	(135,5)	1,1
Transferts de charges d'exploitation	0,8	21,2

4.3. ETAT DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises liées représente environ 55 % du chiffre d'affaires de la Société (54% au 31 décembre 2017). Les achats réalisés avec les entreprises liées représentent environ 24% des achats de la Société (24% au 31 décembre 2017).

Toutes les transactions avec les parties liées au cours de l'exercice ont été conclues aux conditions normales de marché.

4.4. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

en millions d'euros.

	2018	2017
Achats	241,2	241,7
Services extérieurs	337,2	314,7
<i>dont études et recherches</i>	79,9	74,9
Autres services extérieurs	445,3	400,6
Total	1 023,7	957,0

En 2018, les autres achats et charges externes affichent une hausse de M€ 66,7 par rapport à l'année 2017, qui s'explique principalement par :

- l'accroissement des frais de transport (en hausse de M€ 21,8),
- l'augmentation des frais de personnel extérieur (en augmentation de M€ 15,0),
- la hausse des frais de travaux et prestations sous traités non stockés (en hausse de M€ 13,2),
- l'accroissement des frais d'études et recherches (en hausse de M€ 5,1),
- l'augmentation des rémunérations intermédiaires et honoraires (en hausse de M€ 3,7). Ils sont essentiellement composés d'ajustement de prix de transfert avec les sociétés du groupe en baisse de M€ (10,0) et d'honoraires en hausse de M€ 6,9.

4.5. CHARGES SOCIALES

Suite à l'entrée en vigueur en 2013 du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (art 244 quater C créé par l'article 68 de la 3^{ème} loi de finance rectificative pour 2012), la Société a suivi les recommandations de la CNCC quant à sa comptabilisation et son évaluation.

Un produit à recevoir a ainsi été comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2018 s'élève à M€ 9,2 (M€ 10,5 au 31 décembre 2017). La Société a opté pour la comptabilisation du produit en diminution des charges de personnel.

Le CICE sera imputé sur l'IS dû par la Société.

Une information et une consultation des représentants du personnel sur l'utilisation du CICE (C.trav.art.L2323-26-1 et L2323-7-1 anciens) a été effectuée au cours de l'exercice.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi sera supprimé et remplacé par un allègement de charges sociales pour la Société.

BA

4.6. RESULTAT FINANCIER

	<i>en millions d'euros</i>	
	2018	2017
Dividendes reçus de filiales	12,1	3,1
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)	0,1	1,2
(Dotations) / Reprises provision risques de change (note 3.9)	0,0	0,0
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)	0,0	0,0
Intérêts nets sur cash pool	0,0	(0,1)
Intérêts sur créances commerciales	(1,1)	(1,3)
Différence nette de change	(0,9)	0,7
Autres	0,4	0,1
Total	10,6	3,7

Au 31 décembre 2018, les dividendes reçus de filiales concernent principalement Arquus SAS (anciennement dénommée Renault Trucks Defense SAS) pour M€ 10,0 et Compagnie Africaine de Distribution de Véhicules Automobiles (CADIVA) pour M€ 1,3.

Le règlement ANC n° 2015-C5, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, prévoit que les écarts de change sur créances et dettes commerciales ne sont plus classés en résultat financier, mais obligatoirement en résultat d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, les écarts de change réalisés sur créances et dettes commerciales ont été comptabilisés en autres produits d'exploitation pour les gains pour M€ 12,3 (M€ 19,1 au 31 décembre 2017) et en autres charges d'exploitation pour les pertes pour M€ 11,1 (M€ 20,0 au 31 décembre 2017). Les dotations aux provision pour risques de change de l'exercice ont aussi été reclassées en exploitation (M€ 0,4).

4.7. ETAT DES PRINCIPAUX PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du Groupe Volvo.

	<i>en millions d'euros</i>	
	2018	2017
Dividendes reçus des filiales (note 4.6)	12,1	3,1
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)	0,0	1,3
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)	0,0	0,0
Intérêts nets sur cash pool (note 4.5)	0,0	(0,1)
Autres	(1,2)	(1,5)
Total	10,9	2,8

120

120

4.8. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	<i>en millions d'euros</i>	
	2018	2017
Coûts liés à la restructuration du groupe nets de reprises (note 3.9)	0,5	6,6
(Dotations) / Reprises sur provisions réglementées (note 3.7)	0,0	0,3
(Dotations) / Reprises exceptionnelles sur litiges (note 3.9)	(4,4)	(5,3)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles (note 3.2)	2,7	(0,3)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations financières (note 3.3)	(0,2)	18,9
Abandon de créances	(1,2)	(2,6)
Divers charges et produits exceptionnels	(0,4)	9,6
Total	(3,0)	27,2

Aucune provision n'a été constituée sur l'exercice dans le cadre d'éventuelles plaintes déposées du fait de la condamnation du Groupe Volvo en 2016 pour entente illégale sur les prix et le calendrier d'introduction des technologies pour diminuer les émissions polluantes.

La baisse des coûts liés à la restructuration du Groupe est en lien avec la fin du Plan de Sauvegarde de l'Emploi mise en place en 2015.

4.9. IMPOT SUR LES BENEFICES

Depuis l'exercice 2002, la Société est intégrée fiscalement au sein du groupe dont Volvo Holding France SAS est la société-mère. La Société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Le produit net d'impôt se décompose de la manière suivante :

	<i>en millions d'euros</i>	
	2018	2017
Impôts sur les sociétés	(8,6)	(6,7)
Crédits d'impôts	11,1	11,4
Total	2,5	4,7

(1)

AA

La ventilation du produit net d'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant taux normal	89,8	2,5	92,3
Courant taux réduit			
Exceptionnel	(3,0)		(3,0)
Total	86,8	2,5	89,3

Au cours de l'exercice, le contrôle fiscal qui avait déjà couvert les exercices 2009 à 2014 puis 2015 et 2016 a été étendu à l'exercice 2017. A ce titre, deux propositions de rectification ont été reçues de la part de l'administration fiscale en décembre 2018 couvrant respectivement les exercices comptables de 2009 à 2013 et de 2015 à 2016. Les points notifiés, portant principalement sur des problématiques de prix de transfert, font l'objet d'une contestation de la part de la Société et de discussions avec l'Administration fiscale. Ils n'ont donc pas donné lieu à la constitution d'une provision à la clôture de l'exercice.

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal ;
- des impôts à payer sur des éléments qui, en raison des dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Elle s'analyse comme suit :

en millions d'euros

	2018	2017
Impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires - actif	146,4	157,2
Impôts latents sur provisions réglementées - passif	0,0	0,0
Total	146,4	157,2

Les impôts latents sont évalués au dernier taux d'impôt en vigueur et tiennent compte des évolutions de taux à venir.

La diminution des impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires s'explique par la baisse à venir du taux d'impôt sur les sociétés de droit commun. Ce taux doit baisser à partir du 1^{er} janvier 2018 pour s'établir à terme en 2022 à 25%. (34,43 % au 31 décembre 2017).

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. CONTRATS A TERME

Au 31 décembre 2018, la Société ne dispose plus de contrat de couverture de change, ces contrats étant détenus par AB Volvo depuis l'exercice 2012.

5.2. AUTRES ENGAGEMENTS

en millions d'euros

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Engagements donnés		
Cautions, avals et garanties donnés	141,3	118,3

Les cautions avals et garanties donnés incluent pour M€ 64,9 en 2018 contre M€ 54,8 en 2017 les créances clients cédées à VFS, société du Groupe Volvo qui assure le financement des ventes France au réseau.

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 a supprimé le droit individuel à la formation (DIF) pour le remplacer par le compte personnel formation (CPF) au 1^{er} janvier 2015. De ce fait la Société n'a plus d'engagement vis-à-vis des salariés.

en millions d'euros

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Engagements reçus		
Cautions, avals et garanties reçus	48,9	74,8
Garanties reçues de la Coface	875,9	885,5

Les garanties reçues de la Coface sont présentées pour leur totalité autorisée.

Engagements réciproques 427,9 379,9
Ces engagements comprennent essentiellement des engagements de rachat de véhicules pour M€ 398,2 et des engagements de commandes d'investissements pour M€ 29,7.

07

Engagements liés au crédit-bail

A - Immobilisations en crédit-bail

Poste du bilan	Coût d'entrée	Dotation aux amortissements			Valeur nette
		Exercices ant.	de l'exercice	cumulées	
Terrains	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
Constructions	6 374 500,00	1 508 369,68	254 935,72	1 763 305,40	4 611 194,60
Installations techniques matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	9 374 500,00	1 508 369,68	254 935,72	1 763 305,40	7 611 194,60

B - Engagements de crédit-bail

Poste du bilan	Redevances payées			Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	Exercices ant.	de l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains	1 583 078,57	272 165,49	1 855 244,05	295 114,26	657 919,23	0,00	953 033,49	432 023,04
Constructions	3 363 778,11	578 306,29	3 942 084,41	627 068,63	1 397 968,70	0,00	2 025 037,33	917 976,96
Installations techniques matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 946 856,68	850 471,78	5 797 328,46	922 182,89	2 055 887,93	0,00	2 978 070,82	1 350 000,00

10

RA

5.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros

A. Renseignements détaillés pour les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de Renault Trucks sas

Éléments au 31 décembre 2018	Capital	Autres capitaux propres	%	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	CA HT dernier ex. clos	Résultat dernier ex. clos	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	(val. nette)				
Filiales (part >= 50%)										
Volvo Group Austria GMBH (2)	3,6	24,5	100,00	11,6	11,6			57,5	3,6	
Renault V.I.Belgique sa (2)	3,0	0,4	99,99	1,5	1,5			91,1	0,8	0,3
Renault Trucks (Schweiz) ag (2)(3)	1,3	2,2	100,00	1,6	1,6			60,1	0,6	0,3
Volvo Group Espana SAU (2)	8,4	60,5	100,00	37,3	37,3			305,2	0,5	
Renault Trucks Commercial France sas (2)	39,8	11,5	100,00	59,0	59,0			196,4	3,0	
Renault Trucks UK Ltd (2)(3)	83,7	(31,7)	100,00	18,9	18,9			0,0	0,0	
Renault Trucks Defense SAS(2)	28,0	11,5	100,00	35,1	35,1			396,7	3,1	10,0
Participations (entre 10 et 50% du capital)										
Volvo Trucks & Buses Argentina (2)(3)	1,8	(6,4)	49,29	2,9	2,9			116,1	(12,9)	
Openway-Aluguer Veiculos Unipessoal (2)	2,7	11,4	42,40	9,0	5,5			8,7	(0,0)	
Fonderie Vénissieux sas (1)	2,7	10,7	49,00	1,3	1,3			52,0	1,4	
Volvo Romania SRL(2)(3)	2,9	14,5	35,14	1,5	1,5			72,3	4,2	

(1) Comptes sociaux au 30 septembre 2018

(2) Les informations relatives à ces filiales sont basées sur le reporting groupe au 31/12/2018

(3) Les informations relatives aux filiales établissant des comptes en devises ont été converties au taux de clôture

La société Renault Trucks UK Ltd n'a plus d'activité suite à un apport partiel d'actif réalisé en 2016 auprès de la société Volvo Group UK Ltd.

en millions d'euros

B. Renseignements globaux sur les autres titres de participation

	Filiales		Participations		Total
	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	
Valeur brute	5,7	0,2	0,3	1,1	7,3
Valeur nette	5,7	0,2	0,2	1,1	7,3
Prêts et avances consentis (valeur nette)	-	-	-	-	-
Cautions et avals donnés	-	-	-	-	-
Dividendes encaissés	-	-	-	-	-

Les éléments relatifs aux filiales et participations sont basés sur des comptes sociaux non encore certifiés ou sur des comptes consolidés.

RK

1/3

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes individuels de la Société, préparés selon les normes IFRS, sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés, publiés et certifiés par Deloitte AB de la société AB Volvo, sise en Suède et listée au Nasdaq Stockholm, Large Cap.

Conformément aux articles L 233-17 (modifié par ordonnance n°2015-900 du 23 juillet 2015 – art. 2 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) et R 233-15 (modifié par décret n°2015-903 du 23 juillet 2015 – art. 2 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) du Code de commerce, la Société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

6.2. EFFECTIF MENSUEL MOYEN

	2018	2017
Cadres	2 429	2 348
Employés, techniciens et agents de maîtrise	1 974	2 034
Agents de production	3 151	3 066
Total	7 554	7 448

6.3. EVENEMENT POST-CLOTURE

Le 12 mars 2019, une audience du conseil des prud'hommes de Lyon s'est tenue afin d'étudier les demandes de préjudice d'anxiété d'anciens salariés de la Société suite, à l'inscription, le 25 octobre 2016 publiée au JO le 1^{er} novembre 2016, du site de Vénissieux sur la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Le jugement sera rendu le 29 octobre 2019.

Dans le cadre de l'affaire connue sous le nom Oil for Food, la cour d'appel de Paris a condamné le 15 février 2019 la Société à une peine d'amende de 30 000 euros totalement assortie du sursis et a prononcé la non inscription de la condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire. La Société a décidé, comme l'ensemble des autres prévenus, de se pourvoir en cassation.